

BAIL D'HABITATION : DE LA SÉLECTION À L'ENTRÉE DU LOCATAIRE

Conforme à l'article 3 du décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier pour le renouvellement des cartes professionnelles

DURÉE

1 journée en présentiel collectif de 7 heures, de 9 h 30 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30

PUBLIC VISÉ

- Gestionnaires locatifs ou professionnels effectuant de la mise en relation bailleurs-locataires
- Prérequis : Connaissances générales en immobilier

OBJECTIFS

- Respecter les obligations légales du professionnel
- Évaluer la solvabilité d'un candidat locataire
- Rédiger le bail d'habitation et ses annexes
- Organiser l'entrée dans les lieux

MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

- Différents supports et outils seront remis aux stagiaires durant la formation.
- Les participants seront amenés à travailler en sous-groupe, à participer à des jeux de rôles avec apports théoriques et pratiques de l'animateur.
- La formation sera animée par **Madame Anne-Laure MARIE** : Formatrice, ancienne directrice de gestion immobilière

CONTENU DE LA FORMATION *(Les durées ci-dessous sont données à titre indicatif et sont susceptibles de varier)*

Les pauses sont de 15 minutes le matin et l'après-midi – La pause déjeuner est d'une heure

DÉBUT DE LA FORMATION : 9h30

Accueil (15 min)

Présentation par le CEPSO
Tour de table et évaluation des niveaux

Les obligations légales du professionnel

Caractère impératif et champ d'application de la loi du 6 juillet 1989
Le mandat de location et/ou de gestion
La publicité

Les honoraires

Calcul
Répartition
Montant

Le dossier du candidat locataire

- Les documents autorisés
- La discrimination
- L'étude de solvabilité
- La présentation du dossier au bailleur
- La colocation

Les garanties

- La caution solidaire
- La GLI
- Visale
- La GLI inversée

Le contrat de location

- Le bail type en location vide
- Le bail type en location meublée
- Le bail de colocation
- Les annexes obligatoires
- La signature du bail

L'ENTREE DU LOCATAIRE

- Les assurances obligatoires
- La réalisation de l'état des lieux d'entrée
- La remise des clefs

Conclusion de la formation (15 min)

- Remplissage du quiz de validation des connaissances et du questionnaire de satisfaction
- Tour de table et bilan de la formation

FIN DE LA FORMATION : 17h30

SUIVI ET ÉVALUATION

- Afin de suivre l'exécution de l'action de formation, les stagiaires signent une feuille de présence.
- À l'issue de la formation, une fiche d'évaluation est remise aux stagiaires, elle permet de déterminer si celui-ci estime avoir atteint les objectifs fixés sur le présent programme et ce qu'il va mettre en place à l'issue de la formation.

COÛT DE FORMATION

- 324 € TTC (Sociétaire SOCAF) / participant (soit 270 € HT)
- 372 € TTC (Non sociétaire SOCAF) / participant (soit 310 € HT)

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Dans le cas où le stagiaire présenterait des difficultés d'accès à sa formation, pour raison de handicap, permanent ou provisoire, même léger, merci de nous en informer dès l'inscription. Nous pourrions alors étudier ce qu'il est possible de mettre en place pour adapter la formation à sa situation et/ou l'accueillir au mieux dans nos salles de formation qui sont toutes accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Dernière mise à jour : 19 novembre 2024